

Il trouve parfaitement ridicule la prétention de l'opposition se flattant d'être supportée par la majorité de la Chambre dans cette question du Pacifique. Ce parti a triomphé dans Ontario, il est vrai; mais il croit devoir attirer l'attention de la Chambre sur les moyens mis en œuvre pour s'assurer ce triomphe.

Il accuse l'opposition de déloyauté, lorsqu'elle s'est opposée à un gouvernement qui a fait une si loyale réponse aux demandes de la mère-patrie embarrassée. Les grands intérêts de l'Empire étaient en jeu et la prospérité du Canada y était intimement liée. Cependant ce sont ces mêmes hommes qui ont accusé le ministère d'avoir rendu la charte du Chemin Canadien du Pacifique, afin de sortir victorieux des élections.

Il sait qu'à la dernière élection, l'opposition a affirmé à grands cris que le Canada était ruiné par les moyens que l'on prendait pour assurer la construction du Chemin du Pacifique; qu'ici l'énergie était paralysée et que nous portions le poids d'une dette que nous ne pourrions jamais éteindre. Comment l'opposition, qui se dit en faveur du chemin de fer du Pacifique, peut-elle expliquer ces déclarations devant les électeurs?

Les membres de l'opposition ont encore accusé le gouvernement de sacrifier les intérêts et les droits d'Ontario à l'avantage des petites provinces; c'est là un moyen dont l'emploi ne peut être compensé par aucun succès. Pourtant ce sont là les fondements de la conduite prise par l'opposition et malgré cela elle s'est trouvée en Chambre avec une minorité de 40 voix.

On a dit que le système actuel de gouvernement subit son procès. Oui, il subit son procès; mais ce procès sera court et l'exécution du jugement suivra l'opposition de près.

L'Hon. M. Tupper dit ensuite que l'accusation de M. Huntingdon exprimait que le gouvernement savait que des négociations étaient échangées entre Sir Hugh Allan et ses amis américains, c'est-à-dire Jay Cook et Cie., appartenant à la compagnie du Northern Pacific américain, et que Sir Hugh Allan devait obtenir le contrat en échange d'une certaine somme d'argent fournie pour les élections.

Le fait est que le gouvernement a refusé d'accorder la charte du Pacifique aux personnes associées aux américains. Mais les hommes qui ont employé l'argent de Jay Cook et Cie font partie de la suite de M. Huntingdon. Ils se sont efforcés de renverser le gouvernement qui a refusé aux américains toute immixtion dans la construction du Chemin de fer du Pacifique Canadien; et, après avoir subi cet échec de la part du gouvernement, ils se sont alliés à l'opposition.

Quant à la réunion du 13 d'août, l'Hon. orateur est sous l'impression que le chef de l'opposition n'a rallié ses partisans d'un bout de la Province à l'autre que par des moyens qu'il aurait honte d'avouer dans cette Chambre. Tout porte à croire que les membres de l'opposition ne se sont rendus à Ottawa qu'après l'assurance, qui leur a été donnée, du recouvrement de leurs dépenses de voyage.

Puis il termine en exonérant le ministère de tout blâme dans cette question du Chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Huntingdon se leva ensuite et dans une longue adresse à la Chambre, il en appelle à l'honnêteté publique afin que les ministres soient déclarés coupables.

Dans la séance du 28, Sir Francis Hincks reprend le débat et répond aux attaques personnelles dirigées contre lui par le député de Shefford. Les lettres de Sir Hugh Allan, qui lui attribuaient \$50,000 de stock dans la compagnie du Chemin du Pacifique, les assertions de M. McMullen pré-

tendant que Sir F. Hincks avait emprunté indéfiniment de Sir Hugh Allan une somme de \$15,000, tout cela lui faisait une position très-délicate.

Il n'est pas revenu en Canada et ne s'est pas séparé des libéraux par l'appât du contrat du Pacifique puisque jusqu'à ce temps aucun contrat du Chemin de fer du Pacifique n'était en perspective.

Puis, Sir F. Hincks dit que dans toutes ses relations avec Sir Hugh Allan il n'a jamais eu l'idée de compromettre le gouvernement. Il n'a jamais rien promis à ce monsieur pour l'engager à se lancer dans l'entreprise du Chemin du Pacifique, il n'a fait que lui donner les noms de certaines personnes probablement intéressées dans ce chemin, et il admet qu'il ne croyait pas opportun d'exclure les américains de l'entreprise lorsque tant de difficultés pouvaient surgir.

L'accusation portée contre le gouvernement n'en est par une si l'on a voulu dire que le gouvernement poursuivait les négociations entre Sir Hugh Allan et les américains.

En ce qui concerne les élections, il dit que si M. Huntingdon avait accusé Sir Hugh Allan d'avoir fourni de l'argent, les ministres auraient été les premiers à demander une enquête, mais une enquête pour les deux partis de la Chambre; et il serait bien difficile de trouver dans l'opposition la pureté que l'on reproche aux ministériels de ne pas avoir. Les membres de l'opposition se posent en puristes; mais ils se rendent ridicules, tout le monde sait qu'ils ont dépensé des sommes énormes pour fins électorales.

Dans les accusations portées, le caractère, l'honneur et la dignité du Premier Ministre ont été mis en doute, et cependant ces accusations n'avaient pas le moindre fondement.

Il dit ensuite que c'est un axiome de droit élémentaire qu'il est impossible de détruire un document écrit par un document verbal. La valeur inhérente du témoignage de Sir Hugh rédigé par écrit prouve donc qu'il est conforme à la vérité et disculpe complètement le premier ministre.

A la séance du soir, l'Hon. M. James McDonald de Picton prend la parole et dit que l'arrangement conclu entre Sir Hugh Allan et les américains n'a jamais été connu de l'administration, que le gouvernement eut soin d'éliminer d'avance l'élément américain et que sur ce point du moins l'accusation est certainement mal fondée. Quant au second point, à savoir: que la charte a été vendue pour des souscriptions électorales, il prétend que la chose n'est nullement prouvée.

Puis il propose en amendement à la motion de M. McKenzie. " Et que nous désirons assurer Votre Excellence qu'après considération des faits révélés dans les témoignages mis devant nous, et tout en regrettant les dépenses d'argent qui se font par tous les partis politiques aux élections parlementaires, et tout en désirant qu'il soit pris des mesures sévères pour mettre fin à une telle pratique, nous continuerons à avoir confiance dans les Conseillers de Son Excellence et dans leur administration des affaires publiques. "

M. Glass prend ensuite la parole et explique les raisons pour lesquelles il abandonne le ministère après l'avoir soutenu. Ces raisons sont le refus du gouvernement de laisser à la Chambre des Communes le soin de déterminer la conduite qui serait suivie à l'égard de l'enquête, la prorogation violente des Chambres le 13 d'août, la nomination d'une commission royale, et enfin la preuve complète de la culpabilité du ministère donnée par les témoignages reçus par cette commission.

Puis M. Baxter se leva et exprima la confiance dans l'administration actuelle.